

DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 novembre 2019

Délibération n° 2019 – 22/11/2019 – 12

Projets internationaux

- VU le code de l'éducation,

- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 18 novembre 2019

Effectif statutaire: 32 Membres en exercice: 32

Quorum: 16

Membres présents : 15 Membres représentés : 9

Total: 24

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0

Abstention(s): 0

Suffrages exprimés: 24

Pour: 24

Contre: 0

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les projets internationaux.

Dijon, le 25 novembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNI

P.J.: Compte rendu de la commission de la Pédagogie du 7 novembre 2019 Projets internationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Document mis à jour suite à la CFVU du 18 novembre 2019 : avis favorable à l'unanimité

Projets internationaux - CP du 7 novembre 2019 - CFVU du 18 novembre 2019

A. POUR AVIS

Projet d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	BURKINA FASO	Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ)	UFR SVTE	Nadège MARTINY	Nouvel accord qui permet à l'uB d'accueillir des étudiants de l'UJKZ en formation diplômante dans les différents masters de l'UFR et d'organiser des co-tutelles de thèse.

Projet d'échange non-diplômant

2	ETATS UNIS	University of Arkansas Fort Smith (UAFS)	IUT Dijon-Auxerre	Pierre DEPLANCHE	Nouvel accord qui permet aux deux partenaires d'échanger jusqu'à 2 étudiants par année académique pour la durée d'un semestre.
---	------------	--	-------------------	---------------------	--

Pour info:

Signature de conventions d'exécution dans le cadre de programmes bilatéraux entre la France d'une part, et le Mexique et le Vietnam d'autre part, qui permettent l'accueil d'étudiants internationaux dans les formations des IUT en France.

Ces conventions sont signées entre l'ASSODIUT, l'Association des Directeurs d'IUT en France, et l'uB pour organiser l'accueil des étudiants dans les formations des IUT.

Grace à ces conventions :

- L'IUT du Creusot reçoit 500 € par étudiant mexicain (3 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2018/19, et 500 € par étudiant mexicain (3 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2019/20.
- L'IUT de Dijon-Auxerre reçoit respectivement 200 € par étudiant vietnamien (1 étudiant au total) et 500 € par étudiant mexicain (2 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2019/20.

B. ACCORDS ERASMUS+ POUR COMPTE-RENDU

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
	ITALIE	UNIVERSITÀ DEGLI STUDI "GABRIELE D'ANNUNZIO" DI CHIETI	UFR STAPS	Michel NICOLAS	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Master) et enseignantes dans le domaine des Sciences du sport.
	ROYAUME- UNI	NORTHUMBRIA UNIVERSITY AT NEWCASTLE	UFR Langues & Communication UFR Lettres & Philosophie UFR SVTE	Matthew LEGGETT Jean	Nouveaux accords reprenant les modalités des accords ERASMUS+
		UNIVERSITY OF LIVERPOOL		SZLAMOWICZ Vanessa BESAND Jérôme BERTHAUT Benoit POINSSOT	préalablement validés pour sécuriser les possibilités d'échanges d'étudiants et d'enseignants, en prévision du Brexit qui peut conduire à l'interruption de la participation du Royaume-Uni au programme ERASMUS +. Ces accords permettront aux universités de continuer l'échange d'étudiants en dehors du programme ERASMUS + et sans bénéficier des fonds européens.
		UNIVERSITY OF STRATHCLYDE			
		UNIVERSITY OF SHEFFIELD			